

| | |
|--------------------------------------|---|
| Sujet : | RÉSULTATS NEGATIFS AU TEST D'ABRASION |
| Proposition : | Comité technique |
| Résolution de QUALANOD : | Réunion du 18 novembre 2005 (ratification le 28 juin 2006) |
| Date d'entrée en vigueur : | Juillet 2006 |
| Modification des Directives : | Paragraphes 5.1.1. et 5.1.1.6 |

5.1.1 Contrôle des produits finis (P)

Les résultats de tous les tests doivent être conformes aux Directives, ~~à l'exception du test d'abrasion qui est uniquement exécuté à titre indicatif.~~

5.1.1.6 Test d'abrasion

S'il existe des pièces de classe 20 ou 25 parmi les échantillons prélevés selon 5.1.1.2, l'inspecteur réalisera le test d'abrasion sur l'une des pièces (cf. annexe IV), ~~à titre informatif.~~

Si le test de résistance à l'abrasion donne un résultat négatif, on exécutera automatiquement la méthode de référence (cf. paragraphe 2.4.2). En cas de résultat négatif au test de référence, la visite sera considérée comme non conforme.

~~xxxx~~ = modifications